



REMBOURSEMENT MUTUELLE POUR LA PRATIQUE D'UN SPORT

Si vous ne le saviez pas encore, certaines mutuelles octroient des remboursements lorsque vous pratiquez un sport.

Mutualités Chrétiennes

Remboursement de 35 € aux moins de 30 ans.

Mutualités Socialistes

Jusqu'à 40 euros, sans condition d'âge.

Mutualités Neutres

A hauteur de 30 €, quel que soit l'âge.

Et peut-être encore d'autres mutuelles, dont nous n'avons pas connaissance. N'hésitez pas à interroger la vôtre.

Le Club ne peut évidemment vous remplir ce document que si vous êtes en règle de cotisation.

Les formulaires de demande d'intervention sont disponibles auprès de votre Secrétaire, Muriel Dangoisse à l'adresse suivante : secretariat@tc-fontenalle.be ou aux numéros de téléphones suivants : **0495/94.90.75** ou **081/63.42.21** ou auprès de votre mutuelle